

DES "INSTABLES" PRODUCTIFS¹
LES MARINS-PÊCHEURS D'ATLANTIQUE NORD

Aliette GRISTDOERFER
(RCP Anthropologie Maritime - C.N.R.S.)

Les marins-pêcheurs des littoraux nord-atlantiques (1) sont-ils, comme parfois encore on les étiquette, des "nomades de la mer" ? Car ils séjournent, qu'ils soient pêcheurs côtiers, pêcheurs au large ou pêcheurs hauturiers, pendant une grande partie de leur vie sur des navires en continuel déplacements. Sont-ils associables aux communautés terriennes, et donc reconnaissables comme des sédentaires ?

Nous allons, ici, exposer les natures et les rôles des facteurs écologiques, des systèmes techniques de production et des rapports sociaux de différentes communautés de pêcheurs en Atlantique-Nord.

Nous partons d'un a priori : il nous paraît impossible de ne pas considérer les marins-pêcheurs, sinon comme des "nomades", du moins comme des groupes mobiles et donc différents des groupes littoraux sédentaires.

1 - CONDITIONS NATURELLES, TECHNIQUES ET ECONOMIQUES ET MOBILITE

Les ressources marines exploitées par ces communautés, pour la plupart littorales, présentent des caractères particuliers qui les différencient des autres ressources naturelles.

1 - Ce sont les terriens qui jugent les marins-pêcheurs "instables"

Ces ressources sont de différentes natures, animales et végétales : les mammifères marins, les poissons, les crustacés, les mollusques, les céphalopodes et les algues. Les unes ont un habitat stable : les algues (2) et les mollusques (3), d'autres se déplacent dans une zone repérable : les crustacés et les derniers, les poissons, sont, pour la plupart, en continuelles migrations, plus ou moins vastes, temporellement et géographiquement ; celles-ci sont liées à leurs phases de croissance, à la recherche de nourriture, aux variations des conditions océanographiques (température, salinité, courants...). Ces migrations sont plus ou moins régulières (saisonniers). Plusieurs espèces qui font l'objet des principales exploitations humaines, sont de "grands" migrants (thon, morue, hareng, ...).

De ces espèces, l'habitat, le comportement, et donc les déplacements sont quasi invisibles (4) et n'ont pu être connus qu'expérimentalement par la pratique même de la pêche. La première méthode scientifique d'études des espèces marines, c'est la pêche.

En un point quelconque du littoral, ou en haute mer, circulent, à des rythmes réguliers ou irréguliers, des populations de poissons ; celles-ci sont variables en quantités, qualités (espèces) et aussi quant aux périodes et aux dates d'arrivée et de départ, aux durées des séjours, des passages, des absences et aussi parfois quant aux lieux des séjours. Les types des formations, des rassemblements peuvent aussi varier : les poissons seront en bancs, denses ou non, par petits groupes...

En effet, chacun des facteurs, qui déterminent la présence ou l'absence des espèces, varie à des rythmes réguliers ou irréguliers :

- réguliers : par 24 heures, les marées, les courants,
- irréguliers : les conditions atmosphériques et leurs influences sur la mer et ses habitants,
- saisonniers : les variations des conditions océanographiques (salinité, température), la présence des espèces qui servent de nourriture aux espèces exploitées...

Variations, quant aux espèces, qui, dans une zone donnée, à un moment donné, peuvent cohabiter, se succéder, chacune ayant des conditions particulières de passage et de séjour et donc de départ et d'absence.

Ce sont les espèces migratrices qui représentent le plus fort pourcentage des espèces exploitées commercialement.

Un deuxième ensemble de facteurs détermine des déplacements en mer et entre la mer et la terre : ce sont les conditions atmosphériques et les mouvements de la mer. La mer est "un milieu" très instable. En Atlantique Nord, la topographie littorale et sous-marine, les marées, les courants et les vents deviennent des facteurs qui peuvent s'associer pour rendre l'exploitation de la mer plus ou moins possible, plus ou moins impossible.

Les facteurs biologiques, atmosphériques, aussi déterminants qu'ils soient, ne jouent que le rôle que les sociétés leur assignent. Les communautés de pêcheurs ont mis en place des systèmes techniques d'aménagement du littoral, de navigation, de pêche, de conservation et transformation du poisson.

Les déplacements sont de deux natures différentes. D'une part, les pêcheurs doivent quitter et réaborder une zone terrienne en passant par un rivage, zone mitoyenne, plus ou moins aménagée à cet effet (quai, plan de halage, port, ...) et cela pour embarquer dans un navire et pour en débarquer. D'autre part, à bord de ces embarcations les hommes doivent se déplacer sur la mer, vers le large, le long du littoral, vers un autre continent...

Ces déplacements vont connaître des durées, des fréquences de variabilités déterminées, comme on l'a vu, par les facteurs biologiques et climatiques, mais surtout déterminées par les systèmes techniques utilisés par chaque groupe et qui comprennent quatre ensembles :

- les connaissances naturalistes des pêcheurs, les systèmes de repérages des fonds de pêche, leurs représentations du monde marin,...

- les techniques de navigation (et d'accostage),
- les techniques de pêche (fixes, mobiles...),
- les techniques de conservation et de transformation du poisson.

Les déplacements des pêcheurs vont être imposés, aussi, par des facteurs économiques et de politique des pêches.

Le principal facteur est le fait que les pêches, aujourd'hui, en Atlantique Nord, sont toutes des pêches commerciales. Les pêches à seule fonction vivrière ne sont pratiquées que par des pêcheurs à pied ou des pêcheurs retraités... aussi, les déplacements vont avoir pour fonction première :

- soit l'augmentation de la production : la productivité (pêche intensive),
- soit la recherche de certaines espèces (pêche extensive),
- soit la multiplication de différentes pêches (la pluriactivité).

Les déplacements sont donc une des stratégies des pêcheurs, qui doivent répondre aux exigences des marchés et aux contraintes écologiques. En particulier, quand, pour des raisons "naturelles" ou non, une espèce (exemple, le hareng dans le Golfe St Laurent) disparaît, quand les organismes internationaux interdisent la pêche d'une espèce en voie de surexploitation (le hareng de la Mer du Nord), quand une espèce disparaît atteinte par une maladie (huître plate dans la Baie du Mont St Michel), quand une autre ne trouve plus dans ses fonds habituels des conditions optimales (la morue à St Pierre)...

Les valeurs commerciales, les conditions de commercialisation, de transformation des espèces aquatiques évoluent, les pêcheurs doivent s'y adapter et pour cela ils vont aller chercher là où elles se trouvent les espèces commercialisables : autrefois la morue "venait" de Terre-Neuve, d'Islande, aujourd'hui la coquille St Jacques par des pêcheurs qui viennent de Cancale, St Malo ; en Mer d'Irlande les pêcheurs bretons du Golfe de Gascogne se retrouvent pour pêcher les crustacés, la Mer du Nord réunit les pêcheurs d'Europe Nord et Sud qui veulent pêcher les espèces

de fond demandées sur les marchés : morue, merlan, lieu jaune, lieu noir, lingue, merlu... Mais cela, dans la mesure où les conditions techniques d'exploitation le permettent. Certains pêcheurs, au lieu de changer de lieux de pêche, et de modes de pêche, vont se déplacer à la recherche d'un lieu de vente plus favorable à la production qu'ils ont à écouler que celui auquel ils ont l'habitude de revenir.

2 - UN DOMAINE PUBLIC - LA MER

Ces déplacements entre la terre et la mer, sur la mer, ne sont possibles que parce que la mer a un statut très particulier, qui lui est original ; la mer et une partie du littoral appartiennent à l'Etat riverain, elles ont le statut de DPM - Domaine Public Maritime -. La mer c'est-à-dire depuis 1979, la "zone" définie comme "économique exclusive" (ZEE) qui s'étend sur deux cents milles du rivage. La mer est "libre", c'est-à-dire que tout citoyen, moyennant, dans certains pays, une déclaration aux administrations maritimes, en possession d'embarcation peut aller en mer et pêcher des "ressources publiques". Les uns, ceux dont nous parlons, le font "pour vivre", d'autres pour occuper leurs loisirs.

La mer ne peut être privatisée ; étant donné la mobilité des espèces à exploiter, il n'a jamais été possible de réaliser des cantonnements, des bornages. Puisque la mer est "libre" d'accès, qu'elle n'est pas divisée en parcelles réparties entre des exploitants privés, on pourrait croire que tout un chacun peut s'installer là où il veut en mer pour pêcher. Les fonds de pêche, sont identifiés quant à leurs caractéristiques biologiques, et certains ont été historiquement répartis entre les communautés de pêcheurs qui "possèdent", par mémorisation, le cadastre des fonds de pêche de "leur territoire".

3 - DIFFERENTES FORMES SOCIALES DE MOBILITE

Deux caractéristiques particularisent les communautés de pêcheurs du littoral Nord-Atlantique. Seuls les hommes font la pêche. Cela ne signifie pas que les femmes ne pratiquent pas certaines pêches côtières, celles des espèces utilisées comme appâts et pour la consommation familiale, en bateau ou à pied, qu'elles ne participent pas à la production, préparation et transformation du poisson, ... mais jusqu'à aujourd'hui aucun équipage composé de femmes n'a été connu. Autre caractéristique : ces gens ne sont pas des "nomades de la mer", puisqu'ils passent, les hommes, une partie de leur vie à terre avec leur famille qui y demeure. Certains pêcheurs possèdent des maisons, des terres, d'autres ne sont que locataires et "sans terre".

Malgré cette installation et cette séparation momentanée, plus ou moins longue des familles, on reconnaît, cela est prouvé dans différentes régions, que les pêcheurs sont des "instables" comme disent certains terriens. Aucune étude systématique n'a été faite. Les pêcheurs vont devoir se déplacer à la recherche des ressources, à la recherche d'embarquement.

A terre

- Ce sont des migrations saisonnières, de groupes de pêcheurs, de même origine géographique, qui, voulant profiter du passage ou de la présence, en un lieu éloigné de chez eux, d'espèces dont l'exploitation viendra compléter les pêches locales qu'ils pratiquent

- les pêcheurs de St Brieuc viennent à Cancale en avril et mai pêcher la seiche dans la Baie du Mont St Michel,
- les pêcheurs cancalais et malouins partent en hiver à Erquy pêcher les coquilles St Jacques...

Les navires sont à quai dans les ports d'exploitation ; soit les hommes y vivent durant la pêche, rentrant chez eux, par terre, en fin de semaine ou les jours de "débauchage", soit ils rentrent chaque soir. Ce

sont les bateaux qui ont été déplacés et demeurent fixes, les hommes font des "navettes".

Ce type de déplacement, des individus ou des groupes professionnels (équipages) peuvent les faire à la recherche d'embarquement, quand, "chez eux", ils sont "débarqués" pour des raisons économiques. Ainsi, aujourd'hui, les pêcheurs à la Grande Pêche de St Malo, rejoignent les derniers embarquements à la Grande Pêche de Bordeaux, (En 1986, il n'y a plus à St Malo que trois chalutiers à la Grande Pêche).

- Ce sont des migrations saisonnières des familles vers les lieux de pêche. Depuis la scolarisation, la mise en hospices des "anciens", etc... cette forme de mobilité a disparu. Autrefois, les "anciens", les enfants, les femmes, participaient à la préparation et à la transformation artisanale et industrielle du poisson (5) : au salage, séchage, mise en boîte.... Les familles, en saison de pêche, quittaient leur habitat d'hiver pour occuper des habitats temporaires sur les rivages près du débarquement du poisson, des grèves de séchage, de l'eau pour le lavage, etc... Certains de ces villages temporaires reproduisent les villages permanents, d'autres étaient la réunion de familles d'origines diverses - mais qui s'unissaient pour un temps.

- Ce sont des migrations définitives d'individus à la recherche de travail (embarquement, armement), de familles isolées, de communautés, qui doivent, face à une catastrophe écologique -disparition d'une espèce- la fermeture d'une usine... déplacer leurs bateaux et leurs "pénates" vers des lieux plus favorables. Ceci est d'autant plus fréquent que les pêcheurs, nous ne l'avons pas encore prouvé, furent pendant longtemps des gens "sans terre", sans "biens fonciers" qui les retiennent en leurs pays d'origine :

- L'Île aux Marins, en face de la commune de St Pierre (en St Pierre et Miquelon) a été peuplée quasiment par des pêcheurs venus là faire la Grande Pêche, pêcheurs originaires de la Manche, des Côtes du Nord, de l'Île et Vilaine = misère pour misère !

En mer

- Communautés littorales

Pour pouvoir accéder aux zones marines, lieux de vastes déplacements, les marins-pêcheurs doivent traverser une zone particulière, le littoral, zone grâce à laquelle ils accèdent à leur embarquement principal outil de pêche et de navigation. Dans cette zone "la côte" ("on va à la côte, on longe la côte..."), se retrouvent, et vivent plus ou moins longtemps ensemble ces marins pêcheurs en attente d'un embarquement ou venant de débarquer. Ils y travaillent aussi, y rencontrent les autres communautés de marins-pêcheurs et une partie des terriens.

- Equipages

Les marins-pêcheurs, pour travailler en mer vont plus ou moins longtemps se séparer de leurs familles, de leurs communautés, pour se regrouper en équipages - groupes professionnels particuliers dont la forme et la durée d'existence sont excessivement variées et évoluent très rapidement. Ces équipages vont devoir vivre, travailler à bord d'embarcations de gabarits et techniquement très différentes les unes des autres.

Le navire (ou les navires) (6) sur lequel se retrouve, pour un jour, une ou deux semaines, un mois, trois mois, l'équipage, est un ensemble technique de navigation, de pêche, mais c'est surtout un espace social dans lequel il faut travailler, vivre chaque jour, ensemble et séparés. Il va être un outil symbolique qui représente pour les pêcheurs eux-mêmes, et pour les terriens, un ensemble de contradictions : sécurité - danger, entraide - conflit, famille - étranger, autorité - désordre, plaisir - souffrance...

Ces navires vont entreprendre des déplacements, selon les conditions techniques qu'ils remplissent, très variées, quant aux aires qu'ils vont parcourir, et à des rythmes différents.

4 - ETENDUES ET RYTHMES DES DEPLACEMENTS

L'étendue et le rythme des déplacements en mer sont déterminés par l'ensemble des facteurs que nous avons envisagés : écologiques, techniques... Celui qui est essentiel c'est le fait que la mer est théoriquement "libre", que les ressources marines sont "publiques" ; théoriquement, car, dans la pratique, nous verrons que cela est différent.

En fonction des durées des pêches et de l'étendue du voyage d'accès à la zone de pêche, en France, on définit quatre types de pêches :

- la petite pêche, un jour de mer, on ne perd pas une terre de vue,
- la pêche côtière, de 1 à 3 jours, on ne perd pas une terre de vue,
- la pêche au large, 1, 2, ou 3 semaines, on change de pays,
- la grande pêche, de 1 à 5 mois, on change de continent.

Dans la zone de pêche vont se multiplier les déplacements, d'une part pour la manipulation des engins, qu'ils soient mobiles (chaluts, dragues, lignes traînantes...) ou fixes, il faut les "mouiller" et les "lever" (casiers, filets maillants, tramails...) et d'autre part, pour la recherche des ressources, des bancs de poissons, des fonds de crustacés...

Les modifications des conditions atmosphériques, fréquemment, obligent les navires à trouver des zones de pêche "à l'abri", et même à accoster.

Aujourd'hui, la glace et les cales réfrigérées permettent la conservation à bord, pendant plusieurs heures, plusieurs jours, des espèces pêchées ; jadis, les rythmes des voyages terre/mer étaient fonction des capacités des espèces à se conserver ou à se détériorer rapidement (crustacés).

La fréquence d'avaries matérielles, ne pouvant pas être réparées en mer, (perte d'un chalut, matériel électronique brisé), d'accidents humains ne pouvant pas être soignés en mer, (jambe dans un treuil, fracture du crâne,...) oblige les navires à accoster au plus près, à rentrer au port d'attache ou à appeler du secours quand ils ont à bord des radios.

L'étendue et les rythmes des déplacements, dans des conditions techniques données (moyens techniques de navigation, pêche et conservation du poisson) ont pour fonction la production d'espèces marines commercialisables. Etant donné la variabilité des facteurs écologiques, que nous avons vus, et les exigences des marchés, ces déplacements, - leurs étendues et leurs rythmes - sont caractérisés par la variabilité, l'irrégularité, l'imprévisibilité, quotidiennes, saisonnières. Si on peut comptabiliser l'étendue parcourue par la dépense en "fuel", on ne peut pas connaître le rythme de la mobilité.

En outre, il ne faut pas oublier que les pêcheurs sont à la recherche d'une ressource presque toujours (exception faite des mammifères) invisible ; l'usage, aujourd'hui, de "fish loop", "sondeur", "sonar"... Decca, Toran... sur les chalutiers et même sur les embarcations côtières permet de lire le fond de la mer et de suivre les déplacements des poissons.

Les pêcheurs ne vont pas pouvoir se déplacer "librement" sur l'ensemble des zones de pêches.

5 - CADRES POLITIQUES DES DEPLACEMENTS

Depuis plusieurs siècles (dès le XVe) la mer côtière et le littoral ont été administrés par les autorités locales (seigneuries, évêchés...) et nationales (administration nationale des pêches) ; une politique nationale des pêches maritimes s'est peu à peu mise en place. Aujourd'hui, l'intervention de l'Etat dans le développement des pêches est importante dans le domaine technique, économique et tout particulièrement dans celui du contrôle de l'exploitation des ressources. Cette intervention est internationale. Aussi les déplacements des marins-pêcheurs dans la plupart des zones de pêche sont réglementés par les autorités administratives locales, nationales, internationales qui "gèrent" ressources et milieux marins. Peuvent être réglementés :

- la durée des pêches en jours par an, en heures par jour, afin de restreindre et de contrôler les prélèvements sur des stocks menacés (coquilles St Jacques, praires, encornets, huîtres sauvages...)
- les déplacements, certaines zones sont interdites à la pêche, (Sud Morbihan : langoustines, zones des trois mille côtiers...), d'autres vont être cantonnées, pour les espèces sédentaires (Baie de St Brieuc,...)
- les prélèvements sur certaines ressources, dont la pêche va être limitée, voire interdite, (le hareng en Mer du Nord).

Dans certaines régions les pêcheurs eux-mêmes ou ceux qui détenaient un pouvoir traditionnel local interdisaient de pêcher sur certains fonds, reconnus comme "réserves" (Corse...), certaines espèces, et à des époques de l'année, afin de préserver les ressources.

A l'intérieur de ce cadre institutionnel réglementant l'exploitation de ressources maritimes et le déplacement des marins-pêcheurs, il y a le cadre socio-économique dans lequel les formes de mobilité vont être déterminées par les conditions d'appropriation des territoires de pêche et des ressources maritimes.

6 - MODES D'APPROPRIATION DE LA MER ET DES RESSOURCES

Les ressources maritimes, les fonds de pêche, sont de nature "publique" ; leur répartition entre les exploitants réels et à venir ne vas pas se faire de manière égalitaire ; en Atlantique Nord, chaque riverain n'aura pas un "lot" à exploiter ni un quota (7) à respecter.

La mer "appartient" à ceux qui, seuls, savent l'exploiter, à ceux qui y séjournent et la connaissent. Les pêcheurs ont acquis, depuis des siècles, dans certaines régions, des droits d'usages exclusifs sur certaines zones de pêches ou fonds de pêches. Pour tous les pêcheurs, il y a, pratiquement, des "frontières" sur la mer. La mer n'est pas "libre", elle est composée de "territoires", invisibles -on ne borne pas des portions de mer- mais identifiables par les pêcheurs. A quoi correspondent ces "frontières" idéales ? Elles séparent des "territoires" de pêche de nature différente. Les déplacements sur ceux-ci ont donc lieu en fonction des conditions d'appropriation et de gestion des domaines maritimes.

Ces conditions d'appropriation des domaines maritimes sont différents selon :

- les zones d'exploitation : côtières ou hauturières,
- les techniques employées : fixes ou mobiles,
- les espèces à pêcher : sédentaires ou migratrices.

Elles sont déterminées par les systèmes sociaux mis en place pour leur exploitation et donc pour la transmission des connaissances -celles des situations des fonds de pêche- celles dont dépend directement l'exploitation halieutique. Ce sont des systèmes :

- communautaires,
- familiaux,
- corporatistes,
- privés.

Une communauté littorale de marins-pêcheurs peut ainsi acquérir des droits d'usages exclusifs sur la bande maritime qui borde le rivage. Dans cette zone côtière communale, des familles vont, soit se répartir les fonds de pêche (pour pêcher des espèces sédentaires et pour pêcher avec des engins fixes), soit des zones, (pour pêcher des espèces migratrices, et avec des engins fixes ou mobiles). Les fonds de pêche peuvent devenir un "bien" transmissible de générations en générations.

Cette mobilité, socialement déterminée, peut être techniquement limitée.

Pour celui qui ne possède pas d'instruments de sondage, il y a une limite à l'étendue de sa zone de pêche, celle de ses connaissances des fonds de pêche et de leurs qualités. Chaque pêcheur apprend, de son père, d'un patron, les alignements qui lui permettent de naviguer et de localiser les fonds de pêche dans des zones données, celles exploitées par son père, son patron, la communauté à laquelle il appartient. On peut voir des pêcheurs côtiers, face à l'appauvrissement de leurs zones traditionnelles, familiales de pêche, désespérés et devant redécouvrir, réexpérimenter de nouvelles zones de pêche : les Saint-Pierrais obligés d'aller pêcher le long de la côte sud de Terre-Neuve inconnue pour un certain nombre d'entre eux.

A la pêche au large, dans certains cas de pêches côtières, ces limites techniques sont aujourd'hui contournées par l'usage des outils de repérage et de navigation plus ou moins sophistiqués, qui relaient les connaissances empiriques.

La mobilité en mer, nous avons vu que les pêcheurs l'ont acquise grâce à des moyens techniques et sociaux particuliers. A la nécessité de cette mobilité "écologique" les communautés répondent différemment, non seulement en fonction :

- des conditions écologiques locales ou lointaines,
- de leur histoire sociale et culturelle (droits d'usages...),

mais aussi en fonction du contexte économique général, auquel leur production, à caractère "sauvage", va devoir participer. Cette

participation, nous parlons toujours des communautés d'Atlantique Nord actuelles, va se faire en tenant compte de cette mobilité nécessaire, de sa variabilité, de son irrégularité.

Cette mobilité, contrainte écologique et technique, nécessaire, va devenir, transcrite en un système économique capitaliste, pour une production halieutique de ce type, une mobilité imposée, technique, mais aussi sociale et économique, qui, de contrainte, devient un moyen de neutraliser la contradiction existante entre exploitation de type capitaliste des ressources marines et productions "sauvages" que demeurent les pêches maritimes.

Pour qu'en système de production de type capitaliste, des ressources marines -sauvages et publiques- deviennent propriétés privées et marchandises, il faut développer cette mobilité, plutôt la transformer en une flexibilité technique, sociale et économique.

7 - MODES DE REPARTITION DES RESSOURCES MARITIMES

Si les zones et fonds de pêche ne sont pas répartis entre les exploitants institutionnellement, hors les mesures administratives que nous avons vues, les ressources mobiles pour la plupart, le sont encore moins aisément. De même que les droits d'usage sur les fonds de pêche étaient traditionnellement, sont encore là où ils sont encore pratiqués, déterminés par les rapports sociaux de travail (familiaux, communautaires...), de même la part des ressources maritimes, que "chacun" va pouvoir prélever, va dépendre, alors, de la situation qu'il occupe dans un système de rapports de production.

En système capitaliste, la concurrence existe entre les entreprises de pêche ; cette concurrence va jouer dans trois secteurs :

- pour la répartition des ressources (publiques et non privatisées où chacun possède sa terre, sa mine,...),
- pour l'exploitation de celles-ci et,
- pour leur distribution face à des marchés instables.

La concurrence, contrairement aux autres secteurs de production, joue, dès l'occupation des lieux de travail et exprime des relations de rivalités quasi-constantes entre :

- bateaux d'un même armement ou d'armements différents,
- communautés de pêcheurs,
- patrons pêcheurs et équipages...

et par l'établissement d'une hiérarchie entre ces exploitants.

Tous les pêcheurs, en effet, ont des droits égaux sur l'ensemble des ressources qu'il s'agit de récupérer en quantités et qualités supérieures à celles du voisin réel ou potentiel. Pour s'approprier une part, de plus en plus, il faut, non agir, sur les ressources, en partie incontrôlables, mais agir sur les moyens techniques et sociaux de production, c'est-à-dire acquérir la propriété de ceux-ci : techniques et hommes. Face à une ressource, publique, incontrôlable et, nous l'avons vu, d'accès très irrégulier et variables en temps et lieux, il y a, non seulement appropriation privée des moyens techniques de production, de transformation et de distribution, mais aussi des moyens sociaux : marins-pêcheurs, matelots, ouvriers, employés...

L'exploitation des fonds marins occupe deux catégories de marins-pêcheurs et une de terriens :

- les armateurs ou sociétés d'armement possèdent des navires et leurs gréements et embauchent des équipages ;
- les patrons-artisans sont propriétaires ou copropriétaires d'un ou deux navires, sur lesquels ils travaillent en tant que patron avec des matelots ;
- les matelots, qui possèdent rarement leurs engins de pêche, travaillent à bord des navires pour le patron-pêcheur armateur ou l'armement.

Celui, patron-pêcheur, armateur, matelot (faux participant à l'entreprise) qui veut tirer profit de l'exploitation des ressources maritimes, fluctuantes et incontrôlables, tant à la production qu'à la vente, dans un contexte économique de concurrence doit appliquer et pratiquer la mobilité et la flexibilité du travail et de la rémunération.

Du fait que la production halieutique ne repose pas sur des biens tangibles, améliorables, accumulables, transmissibles, mais sur des ressources "naturelles" publiques, inappropriables de manière constante, variables et incontrôlables, elle demeure caractérisée par "une instabilité". Sa participation au système économique dominant, capitaliste, ne va pouvoir se faire que par la mise en place de rapports sociaux de travail caractérisés par une flexibilité afin que soient neutralisés, à tout moment, les effets contradictoires (économiquement) de cette production "sauvage", tant pour les marins-pêcheurs, que pour les armateurs, et pour que les rapports sociaux de production, qui existent entre armateurs et pêcheurs, soient maintenus, ceux que détermine ce système économique, qui sont, qu'on le veuille ou non, (8), des rapports d'exploitation, même si la forme n'est pas celle qui correspond à ce type de rapports dans d'autres systèmes de production. Ce sont, encore aujourd'hui, les armateurs qui s'enrichissent et peuvent transmettre à leurs descendants un patrimoine, ce ne sont, toujours pas, les matelots !

Les différents composants permettant cette flexibilité sont :

- la mobilité des postes de travail,
- la mobilité des métiers,
- la rémunération à la part,
- la participation aux frais de fonctionnement de l'entreprise pêche,
- la vente aux "enchères" de tous (9) les produits marins.

8 - COMPOSANTES DE LA FLEXIBILITE DES RAPPORTS SOCIAUX DE TRAVAIL

Rapports sociaux de travail

Une formule, souvent répétée par n'importe quel pêcheur, illustre, simplement l'organisation du travail à bord d'un navire, chalutier, ligneur, caseyeur : "c'est le poisson qui commande". La durée du travail à bord des chalutiers à partir de 20 mètres est définie dans une convention, mais pas toujours respectée. Ainsi les durées, les rythmes du

travail vont dépendre directement de l'abondance ou de l'absence du poisson. A des passages et à des séjours irréguliers du poisson ne peut correspondre un horaire fixe et établi du travail. La production, c'est-à-dire les rémunérations, étant directement liée au travail, tant à la pêche elle-même qu'à la recherche des fonds propices, il est évident que les pêcheurs ne "comptent" pas les heures. L'"espoir" est fondé sur le travail, sur les capacités du commandant, l'efficacité et la sécurité du matériel. Aucune comptabilité des heures de travail (cela fait sourire les pêcheurs), aucune rémunération à l'heure de travail, mais au produit vendu. Ainsi les marins pêcheurs peuvent travailler plusieurs jours pour de très faibles rémunérations quand la pêche est "mauvaise", le travail a pourtant été fourni par eux : filer et virer un chalut vide ou quasi-vide réclame plusieurs heures de travail.

Ainsi il n'y a pas de prix de revient fixe d'un kilo, d'une tonne de poisson ; une tonne peut être produite en 24 heures, en une semaine ; cela va dépendre, nous l'avons vu, des rapports, qui, au cours d'une "marée" vont s'établir entre techniques, équipages et conditions océanographiques et météorologiques. Ce sont bien ces variations des coûts de revient du poisson que les armateurs, qu'ils soient patrons-artisans ou sociétés, ne vont pas subir en payant les hommes "à la part" et en les faisant participer aux frais "communs". Entre les hommes à bord d'un navire, différents types de relations sont établis et s'établissent : familiaux, hiérarchiques, ... quelles que soient la taille des embarcations et la composition des équipages : 3, 7, 15, 50 hommes ; chacun est en charge de fonctions, occupe, pour vivre et travailler, différents lieux, parfaitement connus et respectés. "Chacun à son poste de travail" est une réalité ; cependant, il y a une mobilité des hommes nécessaire que tous acceptent, sans discuter (10). Elle est souvent indispensable pour assurer la sécurité du groupe, pour faciliter une pêche exceptionnelle. Plus l'embarcation est petite, plus les marins-pêcheurs sont "polyvalents" et peuvent exécuter l'ensemble des gestes nécessaires pour : manipuler le gréement de pêche, conduire le bateau (11), établir un message radio, réparer un objet défectueux... Ceci est indispensable ; en mer vont être fréquents, incidents, accidents, réclamant une intervention rapide qui ne peut être prise en charge que par quelqu'un

"du bord". Ainsi, si à bord d'un petit chalutier côtier (12 à 15 m), le chalut est relevé déchiré, le patron ramendra avec les autres, par contre, si le patron, qui a en charge "la route" est malade, un matelot le relaie... A bord d'embarcation beaucoup plus importante (50 à 70 m), la même disponibilité doit exister et est appliquée : un coup de chalut exceptionnel va mettre en oeuvre l'équipage, même si pour certains, c'est la période de repos. On ne perd pas du poisson.

La composition des équipages va aussi connaître une certaine instabilité. Les marins-pêcheurs sont, en France, "Inscrits maritimes", statut particulier qui leur permet de naviguer et d'être engagés par un patron. Les patrons, les armateurs, qui constituent les équipages peuvent à n'importe quel moment débarquer un matelot, un marin, pour embarquer quelqu'un qui a des qualités supérieures... Il y a ainsi dans certains ports, pour certaines catégories de pêche, des va-et-vient constants des matelots entre les bateaux. Cela dépend du matelot, mais aussi "du bateau" ; un matelot est à la recherche d'un bon bateau, d'un bon patron, qui "pêche bien" et lui permettra de gagner "bien".

La stabilité d'un équipage à la petite pêche est cependant souvent la garantie d'un "bon patron", "bon pêcheur". A la pêche semi-industrielle et industrielle, les hommes doivent accepter la mobilité d'un bateau à un autre, doivent travailler là où il y a une embauche.

Hors cette mobilité réelle et observable, il y en a une autre, qui touche les patrons-artisans et leurs équipages, qui est déterminée par un certain nombre de facteurs plus ou moins tangibles. Un bon patron, peut, plus ou moins rapidement, devenir un "mauvais" pêcheur et perdre son statut, tant social qu'économique. A la vue :

- de l'ensemble des facteurs "naturels" de variabilité que nous avons envisagés,
- des facteurs de concurrence existante entre les bateaux aujourd'hui (qualité, quantité, rapidité...),
- des facteurs économiques, (crédits, rémunérations, frais...), un patron-artisan, je ne parle pas des sociétés d'armement, n'a pas "une marge d'action" très grande et une succession de "marées" manquées peut entraîner un déficit irréversible.

Cette compétitivité et cette concurrence entre bateaux, entre armements, entraînent d'autres formes de mobilité. Pour vendre, il faut s'adapter aux demandes des marchés du poisson et donc passer d'un "métier" (12) à l'autre : du filet tramail on passe au chalut... afin de produire des espèces commercialisables et à haute valeur marchande. En outre, les embarcations doivent devenir, comme on dit aujourd'hui, "performantes".

Les patrons-pêcheurs doivent renouveler leur équipement de pêche, de navigation, au fur et à mesure où il apparaît sur le marché des équipements "plus performants" et pour maintenir "sa place" parmi les autres pêcheurs avec lesquels ils sont en compétition ; cela devient d'autant plus déterminant pour les résultats de la production que les équipages sont de moins en moins qualifiés.

Si la mobilité entre postes de travail, métiers, équipements techniques, est une stratégie obligatoire que les patrons-pêcheurs doivent aujourd'hui pratiquer pour neutraliser les variations des ressources naturelles à l'amont, celles des marchés à l'aval, le mode de rémunération des pêcheurs et la vente aux enchères des produits marins sont des facteurs de flexibilité sociale permettant aux armateurs de ne pas payer le travail improductif et donc, à chaque "marée", de redéfinir le coût de la force de travail des marins-pêcheurs, permettant aux acheteurs, à chaque vente, en fonction du marché local, régional, national, de redéfinir le prix du poisson.

Rémunération à la part

Nous ne développerons pas ce paragraphe, car cela a déjà été fait, nous donnerons les éléments de compréhension de cette forme de rémunération. Que cela soit l'armateur - société ou le patron-pêcheur - artisan, ils paient leur équipage sur le produit de la vente du poisson - la part de chacun étant calculée selon ses fonctions à bord. Le commandant embauché ou patron, ayant seul toujours deux parts. En outre de la

somme récupérée de la vente des produits, avant le partage, l'armement récupère sa part (30, 40, 55 %), puis les "frais communs", ceux de fonctionnement de l'embarcation : fuel, huile, frais de port, congés payés... Ces proportions, la qualité des "frais communs" diffèrent d'un armement à l'autre, surtout d'un type de pêche à l'autre, d'une région à l'autre. Seuls les pêcheurs à la pêche industrielle gagnent un salaire fixe minimal mensuel, (ceci est récent). Sous la forme d'une "participation" à une entreprise, l'armement fait payer aux marins-pêcheurs les frais de fonctionnement et d'entretien de ce qui est, pour lui, un "capital", fragile, mais commercialisable, transmissible, accumulable...

Pour cette raison, les pêcheurs ont tout intérêt à pêcher et à travailler, à la limite parfois de leurs forces et d'une certaine sécurité, puisque leurs taux de rémunération sont fonction directement des quantités et qualités débarquées. Il paraît qu'en enrichissant l'armement, le marin-pêcheur s'enrichit ! Il y a confusion entre les deux procès de travail.

Les taux des rémunérations sont aussi fonction directement des prix de vente de leurs cargaisons, au port, lesquels vont changer chaque jour (ou non) puisqu'ils ne sont pas fixés à l'avance et dépendent (pas uniquement) des quantités débarquées dans les autres ports, des prix de la veille, etc... C'est Jacqueline Matras-Guin qui peut développer cet aspect de la production halieutique (13). Ainsi les rémunérations des marins-pêcheurs sont soumises à l'amont aux variations de la production, au coût de fonctionnement de l'outillage, à l'aval aux irrégularités des marchés des produits marins.

La participation, en un système économique de type capitaliste, d'une activité telle que la pêche maritime, exploitation de ressources naturelles publiques, mobiles, incontrôlables, variables, en temps et lieu... pratiquée dans plusieurs régions de l'Atlantique Nord, peut se faire grâce à la flexibilité des rapports sociaux de travail et à celle

du statut économique des marins-pêcheurs. Ainsi, des rapports sociaux caractéristiques d'un mode de production capitaliste peuvent se maintenir : l'armateur propriétaire des moyens techniques de production peut s'approprier les fonds de pêche et les ressources marines publiques par l'achat, à des prix variables, de la force de travail "d'engagés" non salariés.

NOTES

- 1 - Je parle ici des communautés de l'Atlantique-Nord, car c'est aux Iles de la Madeleine (Québec), à St Pierre et Miquelon et sur la côte nord bretonne que je travaille.
- 2 - Les algues connaissent des déplacements quand elles sont en dérive après avoir été arrachées, par le courant, des roches sur lesquelles elles sont implantées.
- 3 - Les mollusques se déplacent, mais les trajets sont généralement courts.
- 4 - Les pêcheurs vont développer des connaissances pour repérer à la surface et dans l'eau le comportement des bancs de poissons. Seuls les mammifères marins sont observables.
- 5 - Quand nous écrivons, poisson, ce terme est employé de façon générique et désigne l'ensemble des espèces marines exploitées : poissons, crustacés, mollusques.
- 6 - Pour certaines pêches, il faut deux types d'embarcations, un "bateau-mère" et des embarcations annexes : grande pêche en goélettes et doris autrefois, la pêche au thon, aujourd'hui, avec des senneurs.
- 7 - Des quotas sont établis dans certaines zones et pour certaines espèces au cours d'accords internationaux ; certains pays, le Québec, envisagent d'affecter des quotas par entreprise de pêche.
- 8 - Beaucoup de gens refusent de voir dans ces rapports, des rapports d'exploitation, car les pêcheurs s'engagent "librement" dans ce métier et soi-disant par attrait personnel, par tradition...

- 9 - Certaines espèces, crustacés et coquillages, ne passent pas "sous criées", sont vendues directement à des mareyeurs ou à des commerçants de détails.
- 10 - Les marins-pêcheurs défendent leurs catégories professionnelles et leurs spécialités, mais ils connaissent comme tous les marins la notion d'urgence.
- 11 - C'est la conduite d'un bateau qui demande une connaissance que n'ont pas tous les matelots.
- 12 - Les différents métiers de la pêche sont toujours identifiés et désignés par l'engin de pêche utilisé : le métier des lignes, des casiers...
- 13 - Jacqueline Matras-Guin est chercheur, ethnologue au CNRS à Paris et travaille depuis plusieurs années sur les "criées" françaises.